

L'IFE de Montpellier recherche

2 ergothérapeutes / formateur·rices permanent·es

Temps partiel / Temps plein

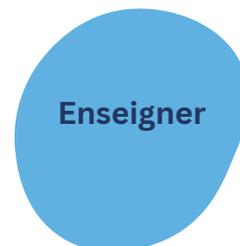
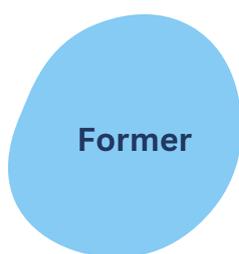
Position dans l'établissement

Avec une capacité d'accueil de 80 étudiants par promotion, l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier offre un environnement dynamique.

Les formateurs permanents sont sous la direction et la responsabilité de la directrice de l'Institut, et interagissent quotidiennement avec les référents pédagogiques, les formateurs du parcours stage, l'équipe administrative, les intervenants chargés des cours et TD, ainsi qu'avec le personnel médical et paramédical des lieux de stage, tout en restant proches des étudiants.

L'organisation du temps de travail est établie du lundi au vendredi avec des horaires à adapter en fonction des activités de l'Institut. Une disponibilité est requise avec une amplitude variable pour répondre aux besoins du projet pédagogique et des déplacements éventuels.

4 missions prépondérantes



- Former des ergothérapeutes compétents en lien avec la réglementation et l'environnement,
- Accompagner et guider les étudiants en ergothérapie dans leur formation et l'acquisition des compétences professionnelles validées par le D.E,
- Développer les partenariats nécessaires à la mise en place d'un environnement favorable à l'acquisition des compétences professionnelles,
- Perfectionner la politique de gestion des risques et d'amélioration de la qualité.



Missions spécifiques

Concevoir, dispenser des enseignements et porter des projets

- Contribuer à la conception de projets de formation en fonction des référentiels professionnels, de formation et de certification,
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique, dans une dynamique collective au sein de l'établissement,
- Réaliser les séquences pédagogiques, de cours, de travaux dirigés et pratiques (études de situations, analyse de pratiques, analyse réflexive, pédagogie inversée...) en tenant compte de la formation hybride instaurée.

Accompagner pédagogiquement et professionnaliser l'étudiant

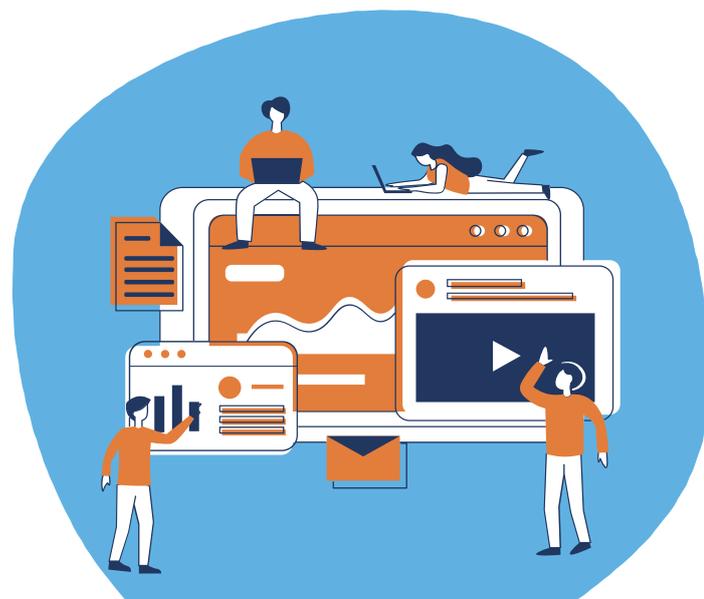
- Accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel,
- Assurer le suivi pédagogique individuel et collectif (environ 10 à 20 étudiants par promotion),
- Réaliser l'accompagnement et le suivi de stage (environ 10 à 20 étudiants par promotion),
- Effectuer les différents suivi méthodologique et leur régulation concernant les différents travaux de recherche (environ 10 étudiants par promotion).

Autres missions

- Actualiser et perfectionner ses connaissances et compétences en menant un travail de veille pédagogique,
- Contribuer aux actions d'information et de communication afin de promouvoir la formation,
- Participer aux épreuves d'admission,
- Assister aux différentes instances internes et externes,
- Participer aux réunions d'équipe et aux divers projets de l'Institut,
- Réaliser la veille réglementaire dans le cadre de la démarche qualité mise en place au sein de l'Institut.

Logistique

- Évaluer et recenser les besoins en matériel pédagogique,
- Collaborer à l'utilisation optimale des moyens et ressources pédagogiques.



Compétences requises

Compétences organisationnelles

- Concevoir et dispenser des enseignements en tenant compte d'une pédagogie innovante et de dispositifs pédagogiques évolutifs,
- Evaluer la formation dispensée et procéder aux réajustements si nécessaire,
- Travailler de manière autonome,
- Prioriser et anticiper les activités,
- Appliquer une rigueur méthodologique (traçabilité),
- Détenir des capacités de synthèse et d'analyse,
- Faire preuve de curiosité professionnelle et de partage de connaissances,
- Effectuer une veille professionnelle en ergothérapie, science de l'occupation, dans les secteurs de la santé et du social,
- Maîtriser les outils informatiques et bureautiques : Excel, Word, PowerPoint, Adobe Acrobat, Outlook, Google Drive, réseaux sociaux, logiciels de visioconférence notamment,
- S'adapter rapidement à l'utilisation de nouveau logiciel, à l'espace numérique de travail interne et à l'utilisation de l'IPAD.

Compétences pédagogiques

- Optimiser l'apprentissage des étudiants,
- Développer des pratiques pédagogiques diversifiées et innovantes,
- Susciter la réflexion, l'analyse.

Compétences relationnelles

- Contribuer à la dynamique d'équipe,
- Communiquer de manière fluide
- Respecter les échanges.



Qualifications recherchées

Formation

- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute
- Diplôme de cadre de santé ou d'un des certificats de cadre auxquels ce diplôme s'est substitué ou d'un diplôme reconnu équivalent ou d'un diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou des sciences humaines d'un niveau au moins égal ou supérieur à celui de la certification visée par la formation autorisée.

Connaissances particulières souhaitables

- **Expérience professionnelle**, notamment en tutorat d'étudiants en ergothérapie.
- Une **expérience en rééducation et réadaptation** est un atout, mais d'autres spécialisations peuvent être envisagées.
- **Conception et animation d'actions de formation** (formation initiale, continue, en établissement de santé).
- **Formations continues suivies** après l'obtention du diplôme d'ergothérapeute.
- **Sensibilisation aux approches « occupations centrées »** et aux modèles conceptuels en ergothérapie.

Prise de poste : à définir

Convention enseignement privé indépendant 2691, FESIC

Pour postuler

- Envoyez votre CV et lettre de motivation par mail avant **avant le 23.03.2025** à :
 - **Mme Audrey Vallat, directrice :**
audrey.vallat@ergotherapie-montpellier.com

Textes et réglementation

[Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique](#)

[Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les Instituts paramédicaux](#)

[Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute](#)

[Arrêté du 17 avril 2017 relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux,](#)

